

Février 2008

n° 89

# CONTRATOM



**Nucléaire?  
Sans moi.**

*[www.greenpeace.ch/nonaunucleaire](http://www.greenpeace.ch/nonaunucleaire)*

## sommaire n° 89

<b>Couverture</b> / logo de la nouvelle alliance non au nucléaire .....	
<b>Edito</b> / Victoire du 16 déc. 08!!! Anne Cécile .....	3
<b>Enquête,</b>	
Les dossiers à l'ombre des centrales. G. Labarthe .....	4, 5, 6, 7
<b>Allemagne</b>	
Des leucémies près des centrales... Ph. Gobet .....	7, 8, 9
<b>Genève</b>	
Révision "totale" de la constitution genevoise!!! P. Vanek .....	9, 10
<b>Climat</b>	
L' O.N.U sous pression du lobby nucléaire. G. Labarthe .....	10, 11, 12
<b>Monde</b>	
Le règne des magiciens Chaim Nisism .....	13, 14
MERCI! au père Noël / Référendums genevois Anne Cécile .....	15
La carte de vœux pour l' O.M.S .....	16

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Victoire populaire contre la privatisation de l'eau et de l'électricité:

# LES CITOYEN-NE-S GENEVOIS PLÉBISCITENT UN MONOPOLE ÉLECTRIQUE SANS-NUCLÉAIRE

Nous reproduisons ci-dessous le Communiqué de presse du comité d'initiative «Eau-Energie : Notre Affaire! Respect de la volonté populaire...» publié le dimanche 16 décembre 2007, au soir de la votation populaire.

Le comité d'initiative «Eau-Energie: Notre affaire...» tient d'abord à remercier tous les militant-e-s qui se sont engagés pour faire aboutir la récolte de signatures en faveur de cette initiative et pour permettre aux citoyen-ne-s genevois de confirmer aujourd'hui, de manière éclatante leur NON à la libéralisation-privatisation et à la marchandisation de l'électricité, exprimé en 2002 par leur refus massif de la Loi sur le marché de l'électricité (LME) à Genève.

Ce double OUI (59 et 76%) représente un désaveu clair pour les milieux libéraux qui par leurs tripatouillages anti-démocratiques: «splitting» de notre initiative, tentative abusive de la faire invalider par le Tribunal fédéral,

etc. ont retardé l'échéance du vote populaire, par peur du verdict des urnes et pour tenter de mettre les Genevois devant un prétendu «fait accompli» fédéral constitué par le vote de la LME-bis (LApEl) aux Chambres ce printemps.

Concrètement, cette initiative représente un mandat clair des citoyen-ne-s, adressé aux autorités comme aux SIG: les Genevois-e-s plébiscitent une politique en matière d'eau et d'électricité qui se fonde sur une logique de service public et non sur des critères marchands.

Ils/elles réaffirment en particulier leur volonté de voir l'approvisionnement et la distribution de l'électricité dans notre canton soumise aux règles du jeu fixées par l'art. 160 E de la Constitution cantonale avec ses dispositions antinucléaires et favorables à l'utilisation rationnelle de l'énergie, comme au développement des énergies renouvelables.

En matière électrique, l'initiative adresse également un message clair aux

## ContrAtom

CP 65  
CH - 1211 Genève 8  
Téléphone/répondeur:  
022 740 46 12  
www.contrAtom.ch  
info@contrAtom.ch  
N'hésitez pas à nous appeler pour prendre contact, pour recevoir d'autres documents, pour être informés sur les dates des réunions de notre comité et sur nos activités.

- Tirage 1300 exemplaires
- Graphisme atelier Compub
- Imprimerie du Lion

### - Cotisation annuelle

(comprenant l'abonnement au journal): 40.- F  
Abonnement au journal uniquement 30.- F  
Soutien: 60.- F  
ou plus.....

**Le CCP de ContrAtom est alimenté exclusivement par votre générosité.**

**Mille mercis à tous ceux et celles qui nous soutiennent  
CCP 12-13446-0**

gros consommateurs et aux milieux économiques qui seraient tentés de «court-circuiter» les SIG et de chercher sur le «marché» qui sera ouvert par la LApEL des offres plus financièrement avantageuses à court terme: une telle politique les mettrait clairement en porte-à-faux avec les préoccupations environnementales et antinucléaires des citoyen-ne-s.

Enfin, le Comité d'initiative attend de tous les représentant-e-s de Genève à Berne, qu'ils défendent de manière intransigeante la volonté de leurs concitoyen-ne-s, quand cette modification constitutionnelle genevoise sera soumise aux Chambres fédérales pour en obtenir la garantie. Rappelons à ce propos, que dans le contexte de l'entrée en vigueur de la LApEL, c'est précisément notre initiative qui garantit – notamment – l'octroi à Genève d'une «zone de desserte» unique aux Services Industriels de Genève (SIG) et qui protégera la grande majorité des usagers-ères, petits et moyens consommateurs d'électricité.



## Chères, Chers ContrAtomistes,

C'est une belle victoire que nous avons remportée le 16 décembre dernier avec l'acceptation en votation populaire de nos deux initiatives «Eau-Energie notre affaire! Respect de la volonté populaire». Ainsi le double oui massif sorti des urnes est venu couronner nos efforts de longue haleine, **instituant dès lors un monopole de service public de rang constitutionnel confié aux Services Industriels de Genève pour la distribution de l'eau et de l'électricité dans le canton de Genève!** Ouf quel soulagement! Ce magnifique résultat est vraiment réjouissant d'autant qu'il s'inscrit absolument à contre-courant du néolibéralisme dominant. Cependant, il faut se garder de considérer ce succès comme un aboutissement, mais bien plutôt l'envisager comme un point d'appui démocratique solide pour les futures batailles que ne va pas manquer d'engendrer la nouvelle loi fédérale sur la libéralisation de l'électricité (la LApEl). C'est donc bel et bien un nouveau chapitre de notre résistance à la libéralisation-privatisation et à la marchandisation de l'électricité qu'ouvre ici le vote genevois, confirmant ainsi l'avis déjà exprimé en 2002 qui rejetait massivement la LME (loi sur le marché de l'électricité).

A peine le temps de savourer cette victoire que de nouvelles inquiétudes viennent tarauder les ContrAtomistes genevois-es: le 24 février prochain on retourne aux urnes et parmi les nombreux sujets proposés au verdict populaire il en est un qui mérite de retenir particulièrement notre attention: il s'agit d'accepter ou non la révision **totale** de la Constitution genevoise.

Le projet de loi initiant ce processus a été adopté en mai dernier par le Parlement. Il s'agirait de «dépoüssiérer» et de donner un coup de jeune au texte de cette Constitution datant de 1847. Bref, un lifting anodin et sans conséquence, pas de quoi retourner les foules! En réalité, il y a de quoi s'inquiéter, car il s'agit bel et bien d'une **refonte complète** pour en quelque sorte «repartir à zéro!». Or cette Constitution a été révisée en permanence par voie d'initiatives populaires et pas plus tard que le 16 décembre dernier avec l'inscription du monopole de service public Eau-Energie, dont il est question plus haut. Elle contient des avancées significatives tant concernant la protection des locataires, la protection de l'environnement ou encore notre article fétiche antinucléaire 160E. Il faut être bien conscient que toutes ces dispositions, taxées par les protagonistes de cette révision, «de règles secondaires qui encombrent la Constitution», risquent bien d'être reléguées au rang de lois ordinaires, alors que seule leur inscription dans la Constitution garantit qu'elles ne soient ni altérées ni éliminées par l'unique volonté du Parlement! Et que dire de l'intention à peine masquée de liquider purement et simplement le référendum cantonal, qu'on trouve sur un site internet du parti radical qui suggère de réduire de 40 à 30 jours le délai imparti pour le faire aboutir et simultanément d'augmenter le nombre de signatures requises de 7000 à 16300!

On est frais! Décidément plus nous potassons le sujet, plus nous sommes persuadés à ContrAtom qu'il faut voter **NON** à la **révision totale de la Constitution**. A bon entendeur, salut!

Anne-Cécile REIMANN

## CES DOSSIERS QUI RESTENT À L'OMBRE DES CENTRALES NUCLÉAIRES

**La Loi fédérale sur la transparence dans l'administration (LTrans) est entrée en vigueur le 1er juillet 2006, obligeant nos autorités à communiquer concernant les activités de l'Etat. LTrans ou pas, bien des dossiers restent inaccessibles au public, regrettent des experts. En particulier, ceux de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), particulièrement stratégique puisqu'il s'occupe du secteur nucléaire et des questions de sécurité liées à l'exploitation des centrales**

Gilles Labarthe / DATAS

Depuis bientôt une année et demie, les citoyens suisses peuvent tester les vertus de la loi fédérale sur la transparence dans l'administration (LTrans). Sur le principe, cette loi «garantit à toute personne le droit d'accéder aux documents des autorités fédérales». Quelle est la portée de la LTrans sur l'accès aux informations concernant la sécurité dans le secteur nucléaire en Suisse? Nulle, ou presque. C'est ce qu'affirmait avant même l'entrée en vigueur de la LTrans le 1er juillet 2006 un rapport d'expertise présenté en avril de la même année devant la Commission nationale française du débat public (1).

Ce rapport, réalisé conjointement par les centres d'étude CEPN et WISE-Paris, se proposait «d'analyser les procédures mises en place dans différents pays occidentaux sur l'accès à l'information sur la sécurité nucléaire». Les auteurs rappellent que dans ce domaine, le principe de transparence devrait être la règle depuis plus de 20 ans, conformément à une Directive européenne du 27 juin 1985 (Directive EIA).

Les experts français ont identifié trois instances concernées par les questions nucléaires en Suisse, toutes rattachées à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN, sous la tutelle du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication - DETEC). D'abord, la sous-section «énergie nucléaire» de la section «droit et sécurité» de l'OFEN. Ensuite, la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (HSK, chargée de la surveillance et de l'expertise du secteur nucléaire). Enfin, la Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires (KSA, organe purement consultatif).

Ils ont passé en revue la longue liste des exceptions prévues par la LTrans et limitant l'accès aux informations. Notamment, le secret commercial, le secret d'affaires et le secret de fabrication. Le problème est qu'en Suisse, toute la chaîne du nucléaire se retrouve aujourd'hui entre les mains

d'opérateurs privés, qu'il s'agisse des importateurs d'uranium, des constructeurs ou des exploitants de centrales nucléaires, des transporteurs de matières radioactives ou des sociétés chargées de la gestion des déchets.

Résultat: le citoyen suisse inquiet des conditions de sécurité et des risques pour l'environnement peut tout au plus avoir accès à des «principes fondamentaux concernant la protection physique». Les experts français regrettent que seul un rapport de sûreté «général» (sans le détail des calculs) soit accessible au public. Ils expliquent que ces limitations d'accès sont très peu liées au secret-défense, rarement invoqué en Suisse: «le secret est essentiellement du secret de fabrication. Ainsi, par exemple, les contrats de retraitement (des déchets nucléaires suisses, ndlr) ne sont pas publics – il y a dix ans, les autorités fédérales ne les avaient pas non plus».

Dans le même esprit, les Fribourgeois qui habitent près de la centrale de Mühleberg n'obtiendront aucun document exhaustif sur les conditions réelles de sécurité de l'installation (lire ci-dessous): les précisions concernant une installation spécifique sont classés «documents confidentiels».

La LTrans a au moins le mérite de clarifier depuis juillet 2006 les règles du caviardage: «dans le cadre de la nouvelle loi, il est convenu avec HSK que les opérateurs devront envoyer les informations avec des secrets d'affaires ou de fabrication dans une annexe au document principal: cette annexe (...) ne sera pas accessible au public». Une précaution redondante: la Loi nucléaire, qui prime sur la LTrans, prévoit déjà que les documents sur la protection physique des installations nucléaires et des transports des matières radioactives restent hors de portée des simples citoyens.

Un exemple: depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New-York, la HSK a travaillé sur l'évaluation des risques associés à des chutes d'avions sur des installations nucléaires. Seul un résumé de cette étude a été rendu public en mars 2003. Le rapport intégral précisant la méthode d'évaluation utilisée, détaillant et chiffrant l'étendue de la catastrophe, est réservé exclusivement à la HSK. Il n'a même pas été transmis à la Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires: «l'administration a jugé que la Commission consultative auprès du gouvernement ne pouvait pas avoir accès à toutes ces informations».

On pourra toujours se rassurer en se disant que la Suisse n'est pas une cible prioritaire pour les terroristes. «Il n'y a pas que les terroristes qui posent problèmes: les avions peuvent aussi tomber tout seuls», remarque à Genève le porte-parole de Greenpeace-Suisse, Clément Tolusso, qui évoque le cas d'un petit appareil qui était tombé il y a plusieurs années «à quelques kilomètres d'une centrale nucléaire après son décollage à l'aéroport de Kloten-Zurich».

Dans le périmètre de cet aéroport se trouvent en effet les centrales de Gösgen et Leibstadt. Ces dernières doivent en principe être construites de manière à résister à la chute accidentelle d'un avion de ligne. Les exploitants privés de

ces centrales ont-ils prévu et actualisé des mesures de sécurité maximales, y compris contre la chute accidentelle des plus gros appareils? Oui, assure la HSK. Non, s'inquiètent les militants écologistes, qui accusent les exploitants d'en faire le minimum pour limiter leurs frais de construction et de maintenance. A un expert demandant sur place, lors d'une visite des installations, si les centrales résisteraient vraiment à la chute d'un avion de ligne lancé pleins gaz par des terroristes, un responsable a éludé la question en répondant: «oui, s'il percute à une vitesse raisonnable».

Nous n'en saurons plus. Quatre ans plus tard et malgré la LTrans, le rapport intégral est toujours classé «confidentiel», nous explique à Berne une responsable de l'OFEN, invoquant l'impératif de la «sécurité intérieure». Sécurité intérieure? Pour les citoyens inquiets des risques d'accidents nucléaires, le principe de la sécurité intérieure consisterait aussi à pouvoir enfin vérifier les informations sur les «points faibles» de nos centrales, pour obliger les opérateurs privés à y remédier au plus vite – ou à fermer boutique.

Gilles Labarthe / DATAS

(1) DROUET E., SCHNEIDER T. MARIGNAC Y., «Accès à l'information sur la sécurité nucléaire dans une sélection de pays occidentaux». Rapport à la Commission Nationale du Débat Public, avril 2006, (CEPN-R-296). Rapport disponible sur le site: [www.cepn.asso.fr/fr/actual.html](http://www.cepn.asso.fr/fr/actual.html)

### Premières demandes d'information à l'OFEN

Depuis quelques mois, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a mis en ligne sur son site nombre de rapports et de documents. L'OFEN est aussi chargée de répondre aux demandes d'information qui lui parviendraient en vertu de la LTrans. En été 2007, un an après l'entrée en vigueur de la LTrans, elle n'en avait encore reçu qu'une seule. «Effectuée par un journaliste, elle concernait la liste des matériaux radioactifs détenus par la Suisse à l'étranger», nous répond à Berne la porte-parole Marianne Zuend (2). Fin novembre 2007, les questions sur le thème de la sécurité nucléaire reçues par l'OFEN se comptent toujours sur les doigts d'une main. Elles proviennent toutes de journalistes, principalement de l'agence de presse DATAS, qui a soumis plusieurs demandes d'accès à l'information, et posé les questions suivantes à l'OFEN:

### Peut-on avoir accès à l'intégralité du rapport de la HSK sur les risques encourus en cas de chute d'un avion sur une centrale nucléaire en Suisse?

- La LTrans n'étant pas rétroactive, le document en question ne tombe pas sous cette loi. Même s'il avait été établi après le 1er juillet 2006, ce rapport resterait confidentiel car il présente les «points faibles» des centrales (en matière de sécurité, ndlr) et pourrait être utilisé par des terroristes.

### Quelles sont les sociétés suisses privées autorisées par la Confédération à effectuer des importations et réexportations d'uranium en Suisse?

- Les importations autorisées font l'objet à chaque fois d'une autorisation qui est établie à destination d'une entreprise pour un voyage en particulier. Les renseignements demandés ont un caractère trop précis et ne peuvent donc être divulgués dans la mesure où ils sont couverts par le secret d'affaire.

### Quel est le volume de ces importations d'uranium en Suisse depuis juillet 2006?

- Un document qui totaliserait les importations d'uranium n'existe pas. En revanche, différents documents dénombrent les volumes importés en fonction de chaque entreprise pour un voyage en particulier. Cependant, de tels renseignements, couverts par le secret d'affaire, ne sauraient être divulgués.

### Depuis l'entrée en vigueur de la LTrans, les procès verbaux des séances de la Commission franco-suisse de sûreté nucléaire et de radioprotection sont publics et disponibles sur demande. Peut-on obtenir les procès verbaux de la 17e conférence annuelle de la CFS, qui s'est déroulée à Paris en été 2006?

- Le procès verbal de la dernière séance n'a pas encore été adopté par les membres de la CFS. Donc, ce document n'a pas atteint son stade définitif d'élaboration et n'est pas encore disponible.

Propos recueillis par Gilles Labarthe / DATAS

(2) Pour la première fois, l'OFEN vient en effet de rendre cette liste publique le 29 mai 2007. Elle dévoile que le total des «matières nucléaires en mains suisses en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, en Suède et aux Etats-Unis» s'élevait en décembre 2006 à 1366 tonnes d'uranium naturel, 131 tonnes d'uranium faiblement enrichi et 183 tonnes d'uranium issu du retraitement.

### La centrale de Mühleberg, blindée de secrets

Les organisations écologistes ont-elles profité de la Loi suisse sur la transparence pour accéder à des documents fédéraux concernant le domaine nucléaire? «Franchement, j'en doute un peu», répond Clément Tolusso, porte-parole de Greenpeace Suisse à Genève. Il faudrait déjà avoir connaissance de l'entrée en vigueur de cette loi. Au siège de Zurich, son collègue Léo Scherrer confirme que l'organisation «n'a pas encore utilisé la législation, mais qu'elle prévoit bien de le faire».

L'avenir dira alors dans quelle mesure cette loi, bardée d'exceptions, pourra aider à en savoir plus sur l'exploitation de la centrale de Mühleberg, confiée à l'opérateur privé Forces motrices bernoises (FMB Energie SA), société anonyme dont le canton de Berne était actionnaire majoritaire. Le permis d'exploitation était jusqu'ici établi pour des durées

déterminées. FMB cherche aujourd'hui à obtenir un permis illimité dans le temps. La procédure en cours semble peu claire pour les ONG de défense de l'environnement. Tout comme les normes de sécurité et de surveillance appliquées pour et par cette centrale.

Ces normes de sécurité ont déjà fait couler beaucoup d'encre. En 2002, le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) épinglait les exploitants de Mühleberg. «La centrale ne résisterait pas à une secousse sismique, le personnel est mal formé et la priorité donnée à la maîtrise des coûts d'exploitation se fait au détriment des travaux pour augmenter la sécurité», résume le réseau romand Sortir du nucléaire.

La centrale de Mühleberg a aussi mobilisé ces dernières années l'attention de l'avocat fribourgeois Rainer Weibel et du WWF. Les fissures alarmantes observées dans le manteau du cœur de la centrale ont fait l'objet de dizaines d'interventions parlementaires depuis la fin des années 1990, sans que la situation n'évolue. Faut-il confier un contrat d'exploitation illimité sur cette vieille centrale (mise en fonction en 1972 et aujourd'hui qualifiée de «pourrie» par certains ingénieurs) à une société anonyme accusée de défaillances par l'AIEA?

C'est bien ce qu'espère la direction de FMB, qui conteste le diagnostic à son encontre et affirme: «La sûreté de l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg, qui fait l'objet de contrôles réguliers, n'est pas mise en cause, ce qui a été confirmé à plusieurs reprises ces dernières années par des instances tant nationales qu'internationales». Le site de Mühleberg reste blindé de secrets.

Gilles Labarthe / DATAS

### Les gouvernements, juge et partie du secret nucléaire

L'ampleur du risque posé par les centrales nucléaires en fait un secteur où le secret est à la fois indispensable et dangereux. Une étude du Département fédéral de protection de la population (étude Katanos) résumait en 1995 l'étendue des dégâts en cas de catastrophe dans une centrale nucléaire suisse: 100 000 personnes irradiées, 20 000 km<sup>2</sup> de territoire contaminé à évacuer (soit la moitié du pays), 4350 milliards de francs de dégâts. Etant donné le risque encouru, divulguer les points faibles de la protection des centrales serait un cadeau fait aux terroristes potentiels. Malgré la neutralité proverbiale du pays, ce risque n'est pas nul: des dirigeants du monde entier se rendent régulièrement à Genève et à Davos notamment. Ils constituent une cible de choix pour des attaques.

En même temps, et pour les mêmes raisons de sécurité, les citoyens ont un droit objectif à questionner sans limites les exploitants des centrales nucléaires pour connaître leurs conditions de sécurité. Cela est d'autant plus légitime que la population est régulièrement conduite à se prononcer par votation sur l'avenir du nucléaire. L'accès à l'information est

donc le nerf de la guerre, en Suisse comme en France. Dans l'Hexagone, en février 2006, la Commission nationale du débat public – réunissant le géant de l'énergie française, EDF, des représentants du ministère français de l'Industrie et des ONG anti-nucléaire – a tenté de résoudre le noeud de l'information au public. Les intervenants ont recommandé de réduire l'éventail des documents précédemment classés «secret commercial» et de permettre à des «experts indépendants mandatés par des organismes reconnus, d'avoir accès aux dossiers des opérateurs». Par contre, les documents classés «secret-défense» concernant l'état de protection des centrales contre la chute intentionnelle d'avions seraient interdits d'accès. Dans sa réponse, le premier ministre d'alors, Dominique de Villepin, soulignait que «les impératifs de protection contre les actes de terrorisme (...) s'imposent à tous, il est à ce titre totalement légitime de s'opposer à la divulgation de toute information susceptible d'en faciliter l'exécution». En bref, le nucléaire exige d'accorder une confiance absolue aux institutions qui sont à la fois juge et partie. La survie de l'industrie nucléaire est à ce prix.

Philippe de Rougemont / DATAS

### Lobbying et manipulation d'informations

Tandis que les instances de surveillance et de sécurité de la Confédération – rattachées à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) se montrent très discrètes, les partisans du nucléaire sont passés à la vitesse supérieure. Joint à Lutry, dans le canton de Vaud, le physicien et député des Verts Christian van Singer, met en garde: «Le lobby nucléaire suisse a engagé depuis 2006, avec l'argent de nos factures d'électricité, des pros de la communication: Burson-Marsteller. Cette multinationale américaine a travaillé pour le dictateur chilien Augusto Pinochet, pour la junte militaire argentine. Elle travaille pour l'administration Bush empêtrée en Irak, et en Suisse ces quinze dernières années pour promouvoir les biotechnologies et le génie génétique.»

L'activité de Burson-Marsteller en Suisse ne date pas d'hier. Ses liens avec des fonctionnaires fédéraux non plus. La firme américaine, qui a des filiales à Zurich, Berne et depuis octobre 2006 à Genève, avait enrôlé pour sa direction suisse Lorenz Hess, député UDC et actuel président de l'association des communes bernoises. Ce dernier occupait jusque-là le poste de chef du service d'information de l'Office fédéral de la santé publique. Les bureaux bernois du cabinet de relations publiques Burson-Marsteller abritent aujourd'hui le Forum nucléaire suisse (FNS), ex-Association suisse pour l'énergie atomique – ou ASPEA. Comme le souligne Susan Boos, rédactrice de la *Wochenzeitung*, le «lobby FNS» regroupe de nombreux salariés des centrales nucléaires, mais aussi des professeurs et des politiciens. La liste des membres de juin 2006 mentionne notamment la conseillère fédérale Doris Leuthard. Parmi les membres collectifs figurent les grandes entreprises du secteur de l'électricité, des assurances (Winterthur, Suva),

mais aussi des organes publics comme l'Office fédéral de l'énergie ou le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche. Le poids du lobby nucléaire à Berne peut expliquer le silence de l'OFEN concernant les risques liés aux centrales nucléaires. D'autant que certains experts des instances de surveillance et de sécurité de la Confédération ont été auparavant salariés des opérateurs privés de centrales nucléaires. «Les liens sont très proches, ce sont souvent les mêmes personnes qui passent d'une fonction à l'autre», remarque Christian van Singer. Exemple : parmi les douze nouveaux membres qui viennent d'être nommés le 17 octobre 2007 par le Conseil fédéral à la tête des instances nationales en matière de sécurité nucléaire pour la période 2008 à 2011, on trouve Urs Weidmann, ancien responsable de la sécurité des centrales nucléaires chez Axpo Holding SA, fournisseur d'électricité numéro 1 en Suisse qui exploite les centrales de Beznau et Leibstadt. Urs Weidmann a aussi été nouvellement nommé à la direction de la centrale de Beznau, avec un entrée en fonction dès le 1er janvier 2008... Sabine von

Stockar, de la Fondation suisse de l'énergie (SES), s'inquiète de la présence d'un personnage ayant des liens aussi étroits avec l'industrie nucléaire, car elle remet fondamentalement en question l'indépendance de la nouvelle commission par rapport aux intérêts du privé. De même, relève-t-elle, la chaire de Horst-Michael Prasser, membre du Conseil de l'IFSN et professeur en systèmes d'énergie nucléaire à l'EPFZ, est financée par Axpo.

Un directeur de centrale et un professeur, dont les recherches sont financées par le privé... les instances fédérales en matière de sécurité nucléaire seront-elles en mesure d'effectuer leur mandat avec objectivité?

Gilles Labarthe et Lucie Dupertuis / DATAS

## ALLEMAGNE

### DES LEUCÉMIES EN PLUS GRAND NOMBRE PRÈS DES CENTRALES NUCLÉAIRES...

**Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de l'Allemagne dans ce journal, entre autres pour les décisions courageuses que ce pays a su prendre pour mettre fin à moyen terme au recours à l'énergie nucléaire (1).**

Savez-vous qu'en 2007, la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables a passé en Allemagne de 11% à 14% ? C'est trop peu bien entendu, mais c'est un pas énorme en une année... Les industries éoliennes et solaires sont en plein boom dans ce pays, à tel point qu'on commence à manquer d'ingénieurs qualifiés dans ces domaines...

#### Une étude percutante

En décembre 2007, l'Allemagne se fait de nouveau remarquer, mais cette fois par une étude de l'Université de Mayence (2) qui prouve ce que nous disons depuis des années (il faut bien le reconnaître malgré la modestie qui nous est si naturelle) : le nucléaire n'est pas une énergie propre, même en l'absence de catastrophes. On découvre donc que parmi les enfants de moins de cinq ans grandissant à moins de cinq kilomètres d'une des seize centrales atomiques du pays, les cas de leucémie sont deux fois plus fré-

quents que dans d'autres régions !!! Evidemment, les scientifiques n'ont pas pu prouver de relation de cause à effet... même s'ils admettent que l'étude est sérieuse. «L'université de Mayence tient depuis longtemps un registre du cancer des enfants. Sur demande de l'Office fédéral pour la protection contre les radiations, elle a étudié les cas de leucémie apparus dans un rayon de cinq kilomètres autour des centrales nucléaires.(...) Entre 1980 et 2003, 37 enfants de moins de cinq ans vivant dans le voisinage des réacteurs ont été atteints de leucémie; dans les régions éloignées, la moyenne statistique est de 17 cas. Les auteurs de l'étude en concluent que 20 enfants supplémentaires ont été atteints en l'espace de 23 ans, parce qu'ils vivaient près des centrales.» (2) C'est peu, heureusement (encore qu'en parlant de leucémie, le « peu » est une énorme souffrance humaine de trop), mais sur le plan médical, on prétend pourtant que la radioactivité des centrales est mille fois trop faible pour déclencher un cancer dans le corps d'un petit enfant!!!

#### Ben alors, c'est pas la faute des centrales?

Puisqu'on nous le dit que c'est pas à cause des centrales!!! C'est comme quand des pitbulls dévorent un gamin, ce n'est pas leur faute, jusqu'à ce jour ils avaient toujours été si gentils ces toutous (c'est le joli chienchien à sa maman, oui, donne la papatte, oh qu'il est chouchou le chienchien!) le gamin a sans doute dû les provoquer... Il a crié ou joué au parc, bref c'était un gamin mal éduqué!!! Cons de parents !!! Quant aux cancéreux près des centrales, ça doit être psychologique sans doute, comme dans la région de Tchernobyl. J'irais même jusqu'à dire que c'est un peu la faute des anti-nucléaires : on n'a pas idée de raconter des choses aussi inquiétantes, ça nous stresse le population! Ca nous angois-

se et on se sent mal ! Allez, attaquons Anne-Cécile en justice pour mise en danger de la santé publique ! Obligeons Contratom à écrire sur sa page de titre en gros caractères : «CE JOURNAL PEUT METTRE VOTRE SANTE EN DANGER!». Fusillons les rédacteurs! Et vivons heureux, yeux fermés et oreilles bouchées!

### L'effet des -soi-disant- faibles doses

Bref, revenons à l'Allemagne. Dans ce pays, «*la radioactivité mesurée à proximité des réacteurs ne doit pas dépasser 0,3 milli-Sievert (mSV) par an. Il s'agit là d'un seuil très bas, puisque la radioactivité naturelle dans la Forêt Noire ou les Alpes atteint 1,4 mSV par an et celle des appareils médicaux 1,8 mSV.*» (2) Mais c'est oublier, comme l'a montré Rosalie Bertell depuis des années (3), qu'en matière de radioactivité et de faibles doses il est vain d'opposer la radioactivité naturelle et artificielle : les deux s'additionnent, et la radioactivité « naturelle » n'est pas bonne pour la santé pour autant... « *Selon un des experts, le risque est supérieur à la normale dans un rayon de 50 kilomètres. Et plus la proximité est grande, plus celui-ci augmente . L'étude conclut que le risque de cancer augmente de 60% pour un enfant qui habite à moins de 5 km d'une centrale, et même de 117% si l'on prend en compte uniquement les leucémies.*» (4) Le journaliste américain Robert James Parsons écrit: «*Compte tenu de l'état des connaissances scientifiques actuelles, on peut très bien expliquer le résultat par la radioactivité des centrales. C'est exactement ce qu'a fait le docteur Chris Busby, à plusieurs reprises d'ailleurs, travail impeccable pour lequel il a été vilipendé. La doctoresse Rosalie Bertell, épidémiologue spécialisée dans la radiation à basse intensité, ne cesse de claironner depuis des années que les normes de sécurité pour protéger contre les rayons ionisants sont totalement bidon. Ce fut le point de départ de Busby.*» (...) Parsons poursuit ainsi: «*Dans mon Connecticut natal, où se trouvent trois centrales nucléaires, on constatait une forte augmentation de cancers autour des centrales dès le début. Les autorités chargées de la santé publique de l'État de Connecticut, en réponse à ces statistiques alarmantes, ont interdit aux hôpitaux de cueillir des informations sur le(s) lieu(x) où habitaient — ou avaient habité — les patients atteints du cancer, cela sous prétexte de protection des données personnelles.*» (5) Le problème de la désinformation et du refus de tenir des statistiques médicales ou de les garder confidentielles se retrouve dans tous les pays, et est encore plus flagrant pour tout ce qui concerne le problème de l'uranium appauvri (Kosovo, Irak, etc.) : les autorités ne veulent rien voir et rien savoir.

### Et chez nous, qu'en est-il ?

En Suisse, selon Philippe Bach dans le Courrier, (7) « *la Ligue suisse contre le cancer a décidé de mener une recherche similaire. Ce que réclame aussi la Division de la sécurité des installations nucléaires qui a plaidé, le 11 décembre dernier pour un registre national des tumeurs et des cancers (la nouvelle a été relayée par l'Agence télégraphique suisse). Quant à*

*l'Office fédéral de la santé publique, il examine actuellement la recherche allemande et étudie la possibilité de lancer une investigation similaire en Suisse* ». En France, le Réseau "Sortir du nucléaire" demande de toute urgence une étude scientifique équivalente à celle menée en Allemagne.

ContrAtom souhaite aussi que des études sérieuses soient menées, et pas seulement autour des centrales : nous avons aussi à Genève un équipement nucléaire, le gigantesque et souterrain LHC (pas le Lausanne Hockey Club, mais le remplaçant de l'accélérateur de particules LEP), tout à fait inoffensif d'ailleurs... Oh comme il est gentil le LHC à son papa, donne la papatte !

**Le nucléaire n'est pas et ne sera jamais une énergie propre !!! Résistons !**

Philippe Gobet

(1) L'accord sur la sortie du nucléaire, passé entre le gouvernement Schröder et les groupes d'électricité, prévoit la déconnexion de la dernière centrale en 2023.

(2) La Libre Belgique - 10/12/2007 - Marcel Linden

(3) « Sans danger immédiat » - Rosalie Bertell

(4) Le Temps 14 décembre 2007 Cancers et centrales nucléaires: une étude allemande instille le doute, Yves Petignat

(5) Robert James Parsons Salle de Presse Palais des Nations

(6) A consulter aussi : Chris Busby, « Wolves of Water »

(7) Philippe Bach, Le Courrier, 15 décembre 07

(8) Voir par exemple le journal ContrAtom No 62, disponible sur notre site : [www.contratom.ch](http://www.contratom.ch)



## NON À UNE CONSTITUANTE- BIDON QUI MENACE NOS CONQUÊTES ANTINUCLÉAIRES GENEVOISES!

Le 24 février les électeurs-trices genevois - sans les étrangers-ères résidents - auront à se prononcer sur le principe de la révision «totale» de la constitution genevoise. Le projet de loi à cet effet prévoit une «Assemblée constituante», dont l'élection aurait lieu en octobre 2008. Cette Assemblée aurait alors quatre ans pour élaborer son projet de nouvelle constitution, soumis ensuite au suffrage populaire.

Le projet de loi initiant ce processus a été adopté en mai dernier par le parlement genevois, ceci par un large spectre de partis allant du PS aux libéraux, chacun s'auto-félicitant du consensus et de l'absence de confrontation ayant présidé aux débats et à ses travaux préparatoires.

### Vide de projets et degré zéro du débat

Mais, sur le plan du contenu de la révision projetée, aucune lumière n'a été apportée par ces débats, au-delà des platitudes et des généralités crasses. Il s'agit de «moderniser» le texte, de le «réécrire dans un langage plus clair», de le purger des «détails qui ne devraient pas se trouver dans une constitution»... Certes l'inflation des formules ronflantes n'a pas manqué, d'aucuns veulent «redéfinir le contrat social», «revoir l'équilibre des différents pouvoirs», «prendre en compte l'agglomération»...

On a assisté au degré zéro du débat politique. L'avocat libéral Christian Luscher se félicite même de ce vide, il lui semble, comme à son parti, «attrayant» que la constituante «parte avec une feuille blanche».

Et, en effet, on comprend l'attrait pour la majorité d'effacer cette constitution et de «repartir à zéro». La constitution genevoise actuelle de 1847 est issue d'une révolution populaire radicale, qui a jeté aux orties le texte précédent. Elle a été «révisée» en permanence par voie d'initiatives populaires, avec plus d'une centaine de modifications, dont certaines des plus importantes sont issues de larges débats publics et mobilisations sociales et populaires significatives. Ceci dans un contexte où le rapport des forces sociales et politiques était largement plus favorable que dans le reste du pays, notamment en ce qui concerne le nucléaire.

De l'inscription des dispositions concernant le droit au logement et la protection des locataires, à l'article antinucléaire sur l'énergie... cette constitution contient des avancées significatives. La dernière votation du 16 décembre a, par exemple, adopté des dispositions constitutionnelles pré-

voyant un monopole de service public en matière d'eau et d'électricité, qui est l'antithèse absolue du cours néolibéral dominant.

Bien sûr, il faut chaque fois se battre pour faire appliquer ces droits et ces dispositions progressistes, nous en savons quelque chose à ContrAtom et c'est évidemment - au-delà des textes - la question essentielle! Mais, ceux-ci constituent un point d'appui pour les mobilisations nécessaires, qui sont la seule voie pour avancer.



ContrAtom défend l'article antinucléaire de la constitution genevoise!

### Effacer l'ardoise?

On comprend donc bien l'intérêt pour les milieux dominants - et en particulier pour les partis pronucléaires - d'effacer cette ardoise, au nom de considérations cosmétiques, l'intérêt notamment de renvoyer de la constitution aux lois ordinaires telle ou telle disposition, qui pourra ensuite être caviardée par un parlement de droite sans que les citoyennes ne puissent se prononcer, sauf par le lancement d'un référendum de plus dans cette série épuisante qu'on nous impose.

Nous pensons que le processus de révision constitutionnel «à froid» qui nous est proposé est fondamentalement vicié. Si un parti, un groupe ou une association pense que la constitution doit être révisée sur tel ou telle question: qu'il le dise, qu'il dise quelle disposition il veut supprimer ou introduire. Qu'il affronte le débat public en lançant une initiative... comme l'a fait CONTRATOM dernièrement.

C'est ce qu'ont fait aussi, par exemple, celles et ceux qui ont lancé l'initiative populaire pour des TPG gratuits sur laquelle les citoyen-ne-s se prononceront le 24 février et dont l'adoption représenterait une contribution réelle à la réduc-

tion de la pollution automobile et à la production de ces gaz à effet de serre, dont nos adversaires pronucléaires se préoccupent hypocritement uniquement comme argument de vente de leurs nouvelles centrales atomiques en préparation. Sur le plan de l'énergie, il y aurait bien sûr des éléments nouveaux et plus avancés à introduire dans la constitution genevoise: on peut penser à toute une série de propositions visant à renforcer et à préciser les grandes lignes de la politique énergétique antinucléaire du canton figurant dans l'art. 160 E.

### Partir d'en bas !

Mais ces propositions, vont précisément à contre-sens de la démarche initiée qui vise au contraire à «épurer» la constitution de ce genre de «détails». De plus, pour obtenir une majorité sur des avancées significatives, à contre-courant du discours des milieux dominants, c'est d'en bas qu'il faut évidemment partir et non attendre ce genre de miracles de la part d'une assemblée parlementaire quelconque, élue dans les

conditions actuelles, fut-elle estampillée du label «constituante». Qu'on songe un instant à notre dernière initiative sur l'énergie que le parlement a amputé d'un volet, coupé en morceaux... et refusé de soutenir en appelant à voter NON, alors qu'une très large majorité des citoyen-ne-s approuvaient en la matière nos propositions, ce qu'ils ont confirmé dans les urnes le 16 décembre.

CONTRATOM a toujours fait primer l'engagement direct des citoyen-ne-s par rapport à la délégation ou la confiance dans «nos élu-e-s», quels qu'ils soient: or avec cette prétendue «constituante» qu'on nous propose, c'est le stade suprême de la délégation et du désinvestissement citoyen, puisqu'on propose de décider du principe de cette assemblée, sans que la première ligne d'un projet concret quelconque de réforme ne soit avancé et que les élu-e-s n'aient aucune espèce de mandat contraignant ! C'est pourquoi ContrAtom, fidèle à ses principes, s'est engagée dans la campagne en vous appelant tous et toutes à voter NON le 24 février prochain.

*Pierre VANEK*

## CLIMAT

### L'ONU SOUS PRESSION DU LOBBY NUCLÉAIRE

**“Atténuer le changement climatique”. C'est sous ce titre que le Groupe intergouvernemental pour l'étude de l'évolution du climat (GIEC, rattaché aux Nations unies et récemment couronné du Prix Nobel de la paix) a rendu public en mai 2007 le troisième volume de son quatrième rapport (A4R). Fruit d'un travail rédigé par un comité des centaines de scientifiques et d'experts, ce document fera autorité pour les prochaines négociations liées au Protocole de Kyoto. Parmi ses chapitres les plus controversés, celui consacré aux ressources énergétiques : il fait la promotion du nucléaire pour réduire les émissions de CO2**

Gilles Labarthe / DATAS

On le dit, on le répète: si nous ne remettons pas dès aujourd'hui radicalement en cause nos modes de vie polluants, c'est une nouvelle menace planétaire qui nous attend. Le changement climatique, avec tous les phénomènes de dérégulation associés, provoquera cataclysmes, inondations, sécheresses, pénuries de récoltes, famines... Autant de catastrophes dites “naturelles”, qui offrent un terrain propice au développement des épidémies. Les pays du Sud, déjà économiquement pénalisés, seront les premiers concernés. Ils sont déjà touchés de plein fouet : par le tsunami en décembre 2004 et ses conséquences en Asie, par les cyclo-



nes tropicaux dans le Pacifique ou à Madagascar... Le lien entre gaz à effet de serre (GES), réchauffement de la planète et recrudescence des catastrophes naturelles est admis depuis des années par les différentes agences des Nations unies. Il a été longtemps contesté par certains

milieux dits “scientifiques”, sponsorisés notamment par le numéro un du pétrole, ExxonMobil, avant de s'imposer avec une cruelle évidence. Il faut réagir, et vite. Le réchauffement climatique a ainsi été plusieurs fois mis au menu des agences de l'ONU cette année, notamment par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a par exemple consacré une bonne partie de ses débats à ce sujet dans le cadre de sa 60ème assemblée, en mai 2007 à Genève. Il est aussi “l'une des préoccupations majeures de l'Organisation météorologique mondiale”, nous rappelle Michel Jarraud, secrétaire général de l'OMM. L'OMM a déjà publié de nombreux rapports sur la question, qui font tous autorité. Ce sont même ces rapports, établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, créé en 1988, dépendant conjointement de l'OMM et du Programme des Nations unies pour l'environnement - PNUE) qui ont servi de base aux négociations internationales débouchant sur le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) signé en 1997. Les rapports du GIEC sont des références incontournables pour comprendre les enjeux actuels dans le domaine du climat et de l'énergie. Qui a déjà entendu parler du GIEC? Qui a lu ces rapports, épais de milliers de pages? “Le problème, c'est que la communauté scientifique a de la peine à communiquer”, regrette Michel Jarraud. Le rôle des médias, qui est d'informer, et celui des journalistes, comme passeurs d'information, nous est aussi rappelé par Salvano Briceno, directeur de l'ISDR (International Strategy for Disaster Reduction, organisme dépendant aussi de l'ONU) : aider à ce que les lecteurs “prennent davantage conscience”.

Le GIEC a encore rendu public début 2007 un dernier rapport (Fourth Assessment Report, AR4) qui se pose désormais comme LA référence internationale dans le domaine : “une publication en trois volumes et environ 4'000 pages comprenant les résultats les plus récents ; un condensé des meilleures connaissances en matière de changement climatique”, nous explique le professeur Olav Hohmeyer, de l'université de Flensburg (Allemagne).

Les deux premiers volumes de ce rapport, fruit d'un travail rédigé par un comité de plus de 500 scientifiques et experts, concernaient la recherche sur l'évolution climatique et les impacts. Le troisième, intitulé “Atténuer le changement climatique” (“Mitigating climate change”), est passé largement inaperçu dans les médias. Il porte sur les “remèdes”, les mesures à prendre de toute urgence.

C'est une épreuve ardue que de tenter de passer au travers de ces 4'000 pages pour en extraire le message essentiel. “J'ai essayé”, s'énervait Pallava Bagla, rédacteur scientifique de New Delhi Television, qui regrette que l'ONU n'ait pas réussi à offrir un seul résumé valable concernant ces recherches. Sauf exception, le GIEC ne produit pas non plus de communiqué de presse. “Comment voulez-vous que ça fonctionne?”, interroge Pallava Bagla.

A supposer même qu'il aient eu vent de ce rapport, beau-

coup de journalistes ont préféré jeter l'éponge, comme en Suisse romande. Sur ces derniers mois, plus de la moitié des articles que nos quotidiens ont consacrés à l'OMM concernent une affaire de corruption, portant sur des millions de dollars et destinés à acheter les votes de délégués (“Plainte pénale contre la direction de l'OMM”, Tribune de Genève du 1er mai 2007)...

Concentrons-nous sur un seul chapitre du troisième volume, disponible à l'adresse ci-dessous (1). Volume particulièrement important puisqu'il traite des “solutions d'avenir” en matière de réduction de GES, et recommande des énergies “propres”. Il s'agit du chapitre 4. Intitulé “Ressources en énergie”, il ne contient que 112 pages. Dans une structure aussi consensuelle que celle des agences onusiennes, son accouchement a été difficile, témoigne Olav Hohmeyer : les délégués des 190 gouvernements représentés ont chacun tenter de faire valoir sa position en matière de ressources énergétiques. Surtout les USA, “qui ont tenu à ce que dans le rapport, l'énergie nucléaire ressemble à une solution”.

Le correspondant d'Associated Press, Michael Casey, était présent à Bangkok pour assister aux négociations douloureuses sur le choix d'un mot, d'une terminologie, étirant les séances jusqu'à l'aube. Il a noté deux moments forts : celui où les délégués chinois ont voulu coûte que coûte faire inscrire dans le texte un blâme à l'intention des pays industrialisés d'Amérique du Nord et d'Europe, les accusant d'être la cause du réchauffement global, et surtout leur donnant la responsabilité de résoudre le problème. Et celui où “la délégation des Etats-Unis a donné de la voix pour vanter le rôle que pourrait jouer l'industrie nucléaire dans les efforts visant à réduire les gaz à effet de serre”. Le nucléaire, écologique? Ce discours trompeur a été mis au point à la fin des années 1980. Tout les environnementalistes informés vous le diront.

Le résultat de ces tergiversations se lit sur le rapport : le point 4.3.2. est spécifiquement consacré à l'énergie nucléaire, qui couvrirait en 2005 environ 16 % de la production d'électricité dans le monde, utilisant pour combustion quelque 65'500 tonnes d'uranium. Les grandes lignes sont ici rappelées : en décembre 2006, 442 centrales nucléaires étaient en activité, les USA possédant le plus grand nombre de réacteurs et la France, le plus important pourcentage d'électricité produite par le nucléaire et le Japon couvrant le tiers de ses besoins en électricité avec 55 réacteurs. Ajoutons à cela que des projets de nouvelles constructions sont aujourd'hui en cours par centaines dans le monde ; que les Etats-Unis voient dans le nucléaire un moyen d'étouffer les renouvelables, seuls concurrents sérieux au pétrole ; que les Etats-Unis, mais aussi le Canada, l'Australie et l'Afrique du Sud détiennent le plus gros des réserves d'uranium. L'uranium, matière stratégique dont le prix s'est envolé. La plupart des grandes banques commerciales transnationales qui ont investi dans les industries extractives d'uranium font aujourd'hui des affaires en or dans ce sec-

teur. Elles soutiennent donc activement la “solution” nucléaire...

Mais revenons au décryptage de notre rapport. Certes, les points 4.3.2.1. (“Risques et impacts environnementaux”) et 4.3.2.2. (“Gestion des déchets, retraitement et prolifération”) survolent des aspects controversés du nucléaire: risques d’irradiation et d’accidents. Aucune mention de la catastrophe de Tchernobyl. Au final, l’énergie nucléaire est présentée comme “économiquement compétitive” et sa production, bien sécurisée. Qui plus est, les émissions de GES par unité d’électricité produite par des installations nucléaires serait “similaire à celles des sources d’énergie renouvelables”. Un argument démonté depuis longtemps par l’agence spécialisée World Information Service on Energy, qui montre chiffres à l’appui qu’en tenant compte de toute la chaîne nucléaire – extraction, construction, traitement, conversion, transport, retraitement, stockage... - les GES issues du nucléaire français peuvent représenter jusqu’à 9,1% des émissions totales.”Ce chapitre 4 est l’un des moins bons de tout le rapport”, regrette à voix basse Olav Hohmeyer, alors que le rapport du GIEC est salué dans son ensemble pour sa qualité. Parmi les auteurs du chapitre 4, la plupart ont soit un pied dans l’industrie nucléaire, soit dans l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA). Un des deux respectables coordinateurs de ce chapitre n’est autre que l’Américain Robert N. Schock, dont on trouvera une biographie intéressante sur le site Internet des Nations unies (2).

Il est connu pour ses missions d’experts auprès de l’industrie nucléaire et ses articles annonçant un renouveau du marché mondial dans le domaine.

On savait déjà que l’AIEA, noyauté par les USA, exerçait son influence sur l’OMS. Il semblerait que l’OMM et le PNUE soient aussi dans le collimateur. Sur les cinq pages de synthèse consacrées à l’énergie nucléaire dans le chapitre 4, l’AIEA est avec l’Agence pour l’énergie nucléaire (AEN-NEA, organisme de l’OCDE) la principale source des recherches citées par les experts du GIEC.

L’AIEA, dont la direction est “truffée de spécialistes appartenant au lobby du nucléaire, qui utilisent un camouflage savant des conséquences pour la santé, l’environnement et l’agriculture que la catastrophe de Tchernobyl a entraînés. Il est effarant de constater quel pouvoir et quelle influence l’AIEA exerce sur l’ONU”... C’est ce qu’écrivait en 2005 une coalition d’une centaine d’ONG du monde entier à l’attention entre autres de Kofi Annan, pour protester contre le choix d’attribuer le Prix Nobel de la paix à l’organisation atomique en décembre 2005.

“Des atomes pour la paix”? L’expert américain Robert N. Schock l’avait prédit. C’était même le titre d’une de ses contributions scientifiques datant de l’été 2004, pour un programme financé par une agence gouvernementale des Etats-Unis.

En octobre dernier, c’était au tour du GIEC de recevoir, avec l’ancien vice-président américain Al Gore, le Prix

Nobel de la paix. Les experts du GIEC se sont encore réunis à Valence en novembre, pour se mettre d’accord sur un résumé d’une vingtaine de pages de leur 4ème rapport, qui doit faire référence pour les années à venir. L’événement a été salué comme un grand progrès (alors que l’exercice ne consistait qu’à reprendre les conclusions des trois volets publiés depuis le début de l’année, sur les aspects scientifiques du changement climatique, les impacts, et les moyens de s’adapter et de lutter contre le phénomène).

Est-ce dire que le changement climatique et la menace des GES pesant sur tous les pays du monde est en bonne voie pour figurer au plus vite à l’agenda du Conseil de sécurité des Nations unies, comme le recommandent des spécialistes de l’ONU? Non, les grandes puissances polluantes (USA en tête) faisant obstruction. J’ai demandé à Michel Jarraud, à l’OMM, si les agences onusiennes étaient prêtes à tenir les Etats-Unis - le plus gros émetteur de GES de la planète - comme principaux responsables de la situation.”Je ne suis pas la bonne personne pour répondre à cette question. Nous ne sommes pas là pour leur dire ce qu’il faut faire. Nous investissons dans l’observation, recueillons des données météorologiques par satellite, aidons à prévenir les risques et émettons des propositions, basées sur une information scientifique”.

Pas de mesures contraignantes, donc. A l’ONU, on s’en remet au “good will” (bon vouloir) des gouvernements, faute de mieux. Les incitations se basent sur les recherches de l’OMM, dont l’expertise sur le changement climatique ne date pas d’hier : l’organisation étudie le problème depuis le milieu des années 1970. Une conférence sur les gaz à effet de serre s’est tenue en Autriche en 1973, puis les années suivantes en Angleterre, et en 1979 à Genève”.

Une génération a passé...

(1) [www.mnp.nl/ipcc/pages\\_media/AR4-chapters.html](http://www.mnp.nl/ipcc/pages_media/AR4-chapters.html)

(2) [www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/PF/bios/R\\_Schock\\_bio.pdf](http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd15/PF/bios/R_Schock_bio.pdf)



## COMPENSATIONS ÉCOLOGIQUES: LE RÈGNE DES MAGICIENS

**Le monde est plein de charlatans, qui exploitent la bêtise humaine. Qui n'a pas dans sa vie rencontré un escroc, qui a profité de sa détresse ou de son ignorance pour le rançonner ? L'histoire de la crédulité humaine et insondable, elle remonte jusqu'aux profondeurs de nos cerveaux limbiques.**



Le domaine des compensations écologiques n'échappe pas à cette règle. Pour y voir plus clair, nous nous sommes attelés avec sérieux et application à examiner ces certificats, avec quelques amis de mon association noé 21, ([www.noé21.org](http://www.noé21.org)) et nous sommes en train de mettre sur pieds une méthode d'évaluation. Il existe de nombreuses sortes de certificats : En prenant un billet d'avion par exemple, vous pouvez choisir de payer un surcoût, qui va financer un projet de réduction du CO<sub>2</sub>, disons un projet de bio-méthane dans une porcherie au Chili. De même, en proposant de construire de nouvelles centrales à gaz, les électriciens suisses et le Conseil Fédéral nous proposent de compenser intégralement leurs surplus émissions, en achetant de ces fameux certificats de compensations verts, 30% à l'étranger, où ils sont moins chers, et 70% en Suisse

même. Nous allons voir ci-dessous que tous les certificats n'ont pas la même valeur, que certains sont carrément bidon, juste faits pour donner bonne conscience aux gogos qui les achètent. Les estimations varient, mais en gros la plupart des experts s'accordent à dire que seuls 50% des certificats sont véritablement additionnels, c'est à dire véritablement efficaces. Une compensation véritable devrait donc tenir compte de ce facteur, et les certificats de compensation devraient donc être deux fois plus nombreux que ne le propose le Conseil fédéral. Faute de quoi nos émissions totales continueraient à augmenter, et la planète ne s'en remettrait pas.

Dans le présent article je ne veux pas aborder les technicalités, ni entrer dans les nuances entre les CER et les VER. Sachez simplement que les CER (certified emission reduction) sont vérifiés par l'executive board de l'UNFCCC (United Nations Framework Convention for Climate Change, c'est l'organisme qui gère le traité de Kyoto) et que les VER ne le sont pas. Mais cela ne signifie hélas nullement que les CER soient tous sérieux, ni que les VER soient tous bidon, ce serait trop simple !

Pour introduire le sujet, j'ai pensé que le mieux était de vous présenter 3 exemples :

### **Premier exemple, une usine de jus de citron en Afrique du Sud:**

Il était une fois une usine de jus de citron. Pour éplucher les citrons, elle emploie de la vapeur, fournie par combustion du charbon, provenant d'une mine proche, au prix d'un important dégagement de CO<sub>2</sub>, le charbon étant le plus polluant des trois combustibles fossiles, charbon pétrole et gaz.

Les ingénieurs suisses (!) de South Pole qui sont venus sur place, ont remarqué une scierie à 8 km de l'usine, aux abords de laquelle d'énormes tas de copeaux de bois et de poussière de bois s'accumulaient. Lorsque ces tas montaient à plus de 4 mètres, ils partaient en décomposition méthane (CH<sub>4</sub>, décomposition anaérobie, ils s'étouffent faute d'oxygène). Or le méthane a un facteur GWP (Global Warming Product) de 21, ce qui signifie que chaque molécule de méthane nuit au climat autant que 21 molécules de CO<sub>2</sub>.

Les ingénieurs de South Pole ont alors simplement utilisé les copeaux de bois de la scierie à la place du charbon pour produire la vapeur. Ce faisant, ils ont réduit à zéro les émissions de méthane, ainsi que les achats de

charbon. 2 sources d'économies intéressantes. Ils ont pu obtenir ainsi 100 000 CER grâce à ce projet (l'équivalent de 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées par an) qu'ils ont revendu à la coupe du monde de foot, en 2006 en Allemagne, pour ses compensations écologiques. Voilà un exemple de bon projet, labellisé gold standard d'ailleurs.

Permettez - moi maintenant de vous décrire un mauvais projet

### 2e exemple, usine de HFC23 en Chine

Le protocole de Montréal a banni l'emploi des CFC comme gaz réfrigérant pour les frigos. Les occidentaux ont dû développer des produits moins nocifs pour la couche d'ozone. Les Chinois et les Indiens, eux, ont obtenu le droit d'utiliser pendant encore 20 ans des substituts un peu plus nocifs, mais moins chers à produire, les HCFC22.

Or ces HCFC22 présentent juste un gros problème, c'est que le processus de fabrication entraîne le dégagement d'un sous-produit, appelé HFC23, extrêmement nocif pour l'effet de serre puisque son GWP est de 11700 ! (comparer avec le méthane ci dessus qui a un GWP de 21). Il est donc impératif de brûler ce sous-produit à haute température pour s'en débarrasser, autrement notre atmosphère ne le supporterait pas. Il s'est avéré que brûler ce sous produit est extrêmement rémunérateur, vu son GWP élevé. Le four qu'il faut installer est bon marché, et les molécules à brûler sont très toxiques, donc les brûler peut rapporter de très nombreux CER. Tellement rémunérateur même, que de nombreuses usines se sont construites en Chine, ou ont été agrandies exprès, juste pour brûler le sous produit, et encaisser l'argent des CERs. Un scandale a éclaté l'année dernière, lorsque le NYTimes a révélé au grand jour la supercherie, qui était jusqu'alors restée dans un cercle restreint de spécialistes. Depuis, le gouvernement chinois a décidé de taxer lourdement ces CERs, mais le problème n'est toujours pas résolu, et il existe une banque dans la city à Londres, CCC (climate change capital), qui se fait encore de juteux bénéfices avec ce commerce lucratif ... et complètement inutile pour le problème de l'effet de serre.

### 3e exemple, eucalyptus transgéniques à pousser rapide

Si j'avais de la place je vous parlerais aussi de certains projets de charbon de bois au Brésil, dans lesquels des eucalyptus transgéniques à pousser rapide sont plantés pour fournir du charbon de bois, ils poussent en 7 ans

à leur taille adulte, une monoculture qui n'a rien d'écolo, de plus elle chasse les indiens de leurs forêts... Mais ce sera le sujet d'un prochain article.

Pour l'heure, je voudrais juste conclure :

Des magiciens veulent vous vendre de la poudre aux yeux, ils essaient de surfer sur la vague climatique, profitant de votre crédulité et de notre ignorance. Mais il faut le dire, tous les projets de compensations écologiques ne sont pas de vrais projets, il est temps de structurer un peu ce marché, qui est pour l'instant un patchwork de qualité très diverse, sinon la planète va s'enfoncer dans la crise écologique la plus profonde de son histoire. C'est à cela que s'attelle mon ONG, noé21, avec d'autres.

Chaim Nisism, ing EPFL





## MERCI

Le père Noël n'est pas sourd, les ContrAtomistes non plus! Le S.O.S de détresse financière lancé dans le dernier numéro de notre journal a été entendu et les petits souliers de ContrAtom, déposés devant la cheminée fin décembre ont été généreusement garnis.

C'est de tout cœur que nous remercions tous ceux et celles qui ont répondu à notre appel. Grâce à votre générosité nous avons pu éponger nos dettes et investir dans la production du journal que vous tenez entre vos mains. Ne bénéficiant d'aucune subvention, c'est uniquement grâce à votre soutien que nous faisons «tourner la boutique» sur le plan financier. Si nous sommes certes soulagés que nos finances retrouvent les chiffres noirs, nous sommes encore plus heureux d'avoir la confirmation que les ContrAtomistes sont toujours bien là à l'écoute de leur association et prêts à nous épauler en cas de besoin. Cette marque de confiance et de solidarité nous encourage à nous accrocher, à persévérer dans la lutte et à croire encore et toujours qu'une sortie du nucléaire est possible.

MERCI!

Pour l'équipe de ContrAtom  
Anne-Cécile

## RÉFÉRENDUMS

### RÉCOLTE DE SIGNATURES POUR LES RÉFÉRENDUMS GENEVOIS

Bravo, les ContrAtomistes, vous avez été d'une efficacité remarquable dans la récolte de signatures pour soutenir les 3 référendums contre les lois modifiant la législation sur les établissements publics médicaux, services industriels et transports publics. ContrAtom a ainsi pu fournir 500 signatures au comité référendaire (nous en avions espéré 300) et ce sont au total 8000 signatures qui ont été déposées le lundi 21 janvier. Il faut 7000 signatures valables pour qu'un référendum aboutisse. Le Service des votations est actuellement occupé à vérifier toutes les signatures et nous attendons avec impatience de savoir si le nombre de paraphes est suffisant.

Rappelons qu'il s'agissait de contrer la décision du Grand Conseil prise le 29 novembre dernier de supprimer la représentation démocratique au sein des conseils d'administration des trois régions concernées. Jusqu'ici chaque parti du Grand Conseil, y compris les minoritaires, était représenté dans ces conseils d'administration selon la règle d'un membre par parti. Avec la nouvelle loi, sous prétexte de dépolitiser ces conseils, on n'aura, pour les SIG, que trois membres élus par le Parlement. La Ville et le personnel verront également leur représentation fortement réduite.

Cette opération se soldera inévitablement, pour le conseil des SIG, par une réduction drastique du nombre des tenants d'une position antinucléaire conséquente, appuyée sur l'art. 160E de la Constitution, et par une montée en force des partisans d'une politique consistant à laisser faire les seules «lois du marché».

Ces nouvelles «règles du jeu» ont un aspect antidémocratique évident et diminueront la transparence indispensable pour que les citoyen-ne-s et ContrAtom puissent avoir leur mot à dire.

En ce qui nous concerne, si nous avons milité pour que le monopole des SIG soit inscrit dans la Constitution, c'est justement pour pouvoir continuer à exercer un contrôle citoyen sur ces derniers, il n'est donc pas question pour nous d'accepter la nouvelle loi!

ContrAtom s'est donc associée au PS, à solidaritéS, aux Verts et aux syndicats pour mener à bien les trois référendums concernant les HUG, les SIG et les TPG. La récolte de signatures s'est avérée particulièrement difficile en cette période marquée par les fêtes et les températures peu clémentes.

Merci aux ContrAtomistes de leur précieuse collaboration.

A-C. R.

# CONTRATOM

**Le 21 janvier 2008:**

Le groupe des vigies présents devant l'OMS depuis le 26 avril 2007 a présenté une carte de vœux géante à la direction de l'OMS pour lui rappeler ses obligations en matière de protection des populations, malades des effets de la radioactivité, notamment dans la région de Tchernobyl. Une carte de vœux a aussi été envoyée aux 35 membres du Conseil exécutif de l'OMS.

**Par ailleurs, le groupe a besoin d'hébergements sur Genève. Si vous pouvez héberger des personnes, merci de contacter Yann**

au +41-79-489 66 01  
ou au +33-450 92 64 69

Yann



JAB  
1211 Genève 8  
PP (Journal)  
CH-1211  
Genève 8

**Découvrez et faites découvrir la revue**

# S!lence

Ecologie • Alternatives • Non-violence

Abonnement-découverte: 25.- Fr.s les 6 premiers numéros.  
Ou abonnement d'un an: 85.- Fr.s les 12 numéros.

Il vous suffit d'envoyer vos coordonnées à **ContrAtom - Case postale 65 - 1211 Genève 8** en demandant soit un bulletin de versement pour l'abonnement soit un numéro d'essai.

Vous pouvez aussi payer directement sur le CCP: 17-497696-4 ContrAtom-Abonnement Silence-1205 Genève

